



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D - 2018 / 234

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

**Bibliothèque de Bordeaux. Convention de collaboration
entre le Centre National de la Recherche Scientifique
et la Ville de Bordeaux. Autorisation. Signature.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le réseau des bibliothèques municipales de Bordeaux reçoit chaque année plus de 700 000 visiteurs. Les publics accueillis sont d'une grande diversité, tant sur le plan de l'âge que de la situation socio-professionnelle. L'un des axes forts du « projet culturel et scientifique de la bibliothèque pour la période 2016-2020 », élaboré à partir du schéma directeur de la lecture publique et de la politique du livre, adopté en 2015, est d'améliorer la connaissance des publics afin d'adapter les services aux besoins et aux attentes de la population.

Après l'enquête généraliste menée en 2017 auprès de 2 600 personnes, usagers et non-usagers, dont la synthèse a été présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, la bibliothèque souhaite mener en 2018 deux études thématiques.

La première sera consacrée aux étudiants qui fréquentent la bibliothèque Mériadeck et sera conduite en partenariat avec l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux-Montaigne. L'autre concernera les publics en situation de précarité. Pour cela, la bibliothèque souhaite être associée à une enquête en cours dans plusieurs collectivités, portant sur « l'accueil des publics en grande difficulté dans les bibliothèques publiques », conduite par un doctorant en sociologie, membre du Centre Maurice Halbwachs du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

L'enquête, menée à Bordeaux, complètera les observations déjà effectuées à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou et au sein des bibliothèques de la Ville de Dieppe. Sa réalisation, ainsi que la restitution des résultats seront effectuées d'ici la fin de l'année 2018.

Il convient pour cela de conclure avec le CNRS une convention de collaboration. Le projet de convention figure en annexe du présent rapport.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de collaboration avec le CNRS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

**CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE
LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
LA VILLE DE BORDEAUX**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux

Représentée par M. Alain Juppé, Maire, agissant pour le compte de la bibliothèque municipale, sise 85 cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux, dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2018

Ci-après dénommée « **La Ville de Bordeaux** ».

d'une part,

ET

Le Centre National de la Recherche Scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé au 3, rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, dirigé par son Président Directeur Général Monsieur Antoine PETIT et par délégation par Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Paris B, située au 16 rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris

Ci-après désigné par « **CNRS** »,

ET

L'école des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel au sens des articles L 711-1 du code de l'Education et L 312-1 du Code de la recherche dont le siège est situé au 54 boulevard Raspail, 75 006 Paris, dirigé par son Président, Monsieur Christophe PROCHASSON, ci-après désignée par « **EHESS** »,

Et

L'Ecole Normale Supérieure de Paris, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 45 rue d'Ulm, 75230 PARIS cedex 05, N° SIRET 197 534 597 000 12, code APE, 8542Z, représentée par son Directeur, Monsieur Marc MEZARD, ci-après désignée par « **ENS** »,

d'autre part,

Le CNRS, l'EHESS et l'ENS Paris, ci-après désigné collectivement par les « **Etablissements** », agissant tant en leur nom qu'au nom et pour le compte du Centre Maurice Halbwachs – UMR8097, dirigé par Monsieur Patrick MICHEL, ci-après désigné par le « **CMH** ».

L'EHESS et ENS ont donné mandat au CNRS pour la signature du présent contrat.

La Ville de Bordeaux et les Etablissements sont ci-après désignés individuellement « **la Partie** » et conjointement « **les Parties** »

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le CNRS, par le biais de son laboratoire le CMH, a entrepris la réalisation une enquête sur « l'accueil des publics en difficulté dans les bibliothèques publiques » et souhaite faire de la bibliothèque municipale de Bordeaux un terrain d'étude, après la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou et la bibliothèque municipale de Dieppe.

La présentation détaillée des travaux de l'étude est fournie dans l'annexe scientifique jointe à la présente convention.

L'enquête repose sur des observations des usagers dans les espaces des bibliothèques et sur des entretiens avec des agents des bibliothèques chargés d'accueillir les publics.

ARTICLE 2 : DÉLAI DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet le 07 mai 2018 (sous réserve de signature par les deux parties) et s'achèvera le 31 décembre 2018.

ARTICLE 3 : MODALITES D'ORGANISATION, PROGRAMME DE TRAVAIL

Le responsable scientifique du projet de recherche est **Serge PAUGAM**. La réalisation de l'enquête sera effectuée par **Benoit ROULLIN**.

Le CNRS s'engage à restituer les résultats de ses travaux lors d'une présentation aux services de la Ville de Bordeaux. Cette présentation aura lieu avant le 31 décembre 2018.

ARTICLE 4 : CONCOURS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition du CNRS les informations, l'accès aux médiathèques qui sont nécessaires pour mener à bien la réalisation des travaux.

La Ville de Bordeaux s'engage également à permettre à la personne responsable de l'enquête de réaliser les entretiens prévus avec les agents des bibliothèques.

La Ville de Bordeaux s'engage à fournir un hébergement à la personne chargée de l'enquête lors de ses séjours à Bordeaux dans l'une des résidences d'artistes dont elle dispose.

ARTICLE 5 : PROPRIÉTÉ ET EXPLOITATION DES DONNEES

Les documents éventuellement communiqués au CNRS par la Ville restent la propriété de la Ville.

La propriété des travaux et leurs résultats, objets de la présente convention, appartient au CNRS qui conserve la libre exploitation de ces données.

ARTICLE 6 : PUBLICATION ET DIFFUSION DES RESULTATS

Le CNRS pourra publier et diffuser les données et le résultat de l'enquête librement.

Toute diffusion, communication ou publication de l'étude/enquête devra mentionner le soutien de la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 7 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci devra intervenir dans le délai conventionnel et précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

La convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trois mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du présent contrat.

En cas d'expiration ou de résiliation du présent contrat, le CNRS prend l'engagement de restituer à la Mairie, dans le mois suivant ladite expiration ou résiliation, tous les documents et divers matériels que la Mairie lui auraient transmis, sans pouvoir en conserver de reproduction.

ARTICLE 9 : LITIGE

Le présent contrat est soumis aux lois et règlements français.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les Tribunaux français compétents seront saisis.

Fait à Paris en deux (2) exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour le CNRS

Alain JUPPÉ

Véronique DEBISSCHOP

Date :

Date :

Annexe scientifique

.....

Informations relatives à l'enquête menée dans le réseau des bibliothèques de la ville de Bordeaux (33)

Personne dirigeant l'enquête :

Serge Paugam

Directeur d'études à l'EHESS et Directeur de recherche au CNRS

Equipe de Recherche sur les Inégalités Sociales (ERIS)

Centre Maurice Halbwachs

Campus de l'Ecole Normale Supérieure

48 boulevard Jourdan

75014 Paris

Personne responsable de l'enquête :

Benoit Roullin

ERIS/ CMH

Campus de l'Ecole Normale Supérieure

48 boulevard Jourdan

75014 Paris

Objectifs de l'étude

L'enquête de terrain dans le réseau des médiathèques de la ville de Bordeaux (33) s'intéresse à la question de l'accueil des publics en difficulté dans les bibliothèques publiques. Elle s'inscrit dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat sur les conditions sociales de réalisation du principe d'égalité de traitement dans l'espace public. Ce travail a pour objectif d'éclairer les acteurs institutionnels sur les tensions que peut provoquer l'accueil des publics en difficulté dans ce type de structure et de nourrir la réflexion sur les moyens de les atténuer.

Durée de l'enquête sur le terrain

L'enquête dans les médiathèques de la ville de Bordeaux s'effectuera entre le 7 mai 2018 et le 30 septembre 2018 lors des séjours de M. Roullin à Bordeaux prévu aux dates suivantes :

-7 au 18 mai 2018 (12 jours)

-28 mai au 1er juin 2018 (5 jours)

-21 au 28 juin 2018 (7 jours)

-24 juillet au 1er août 2018 (9 jours)

-27 août au 10 septembre 2018 (15 jours)

Contextualisation de l'étude

Cette recherche entend analyser les contraintes objectives (matérielles et réglementaires) et les réticences subjectives (normatives et perceptives) à l'accueil de tous dans les espaces matérialisant le lien de citoyenneté. Ces espaces se rencontrent sous leur forme institutionnelle dans les services publics qui fournissent indifféremment aux membres d'une même société, quel que soit leur statut social, des ressources en termes de reconnaissance et de protection en leur qualité de citoyens attachés par des droits et des devoirs particuliers. En choisissant le cas des bibliothèques publiques et la question de l'inégalité d'accès à la culture, cette étude propose une réflexion sur les moyens de garantir un même « droit à l'égalité des droits » dans des établissements culturels d'accès libre et gratuit qui offrent, à la différence d'autres services publics, des caractéristiques uniques – claustration collective, fréquentation prolongée, proximité des corps – produisant une grande variété de situations de coprésence entre des

membres de groupes sociaux différents (aux intérêts et pratiques souvent divergents), dont certaines peuvent faire naître, du côté des usagers, des tensions pouvant aller jusqu'à des phénomènes d'évitement et, du côté des agents, une gêne, un mal-être voire parfois une remise en cause de la mission civique et éducative constitutive de leur métier.

Cette enquête dans le réseau des bibliothèques de la ville de Bordeaux (33) s'inscrit dans le prolongement de deux études précédentes réalisées, d'abord au sein de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou à Paris (75) et ensuite dans le réseau des bibliothèques de la ville de Dieppe (76), grâce aux méthodes de l'observation ethnographique parmi les usagers et de l'entretien semi-directif approfondi auprès des bibliothécaires. Elle se propose, en appliquant la même méthodologie et dans une perspective comparative, d'identifier: 1) par observation, du côté des publics en difficulté, les différentes postures (adoption, détournement ou transgression) vis-à-vis des normes d'usage traditionnelles des bibliothèques; 2) par observation, du côté des autres usagers, les manifestations de seuils de tolérance différents face aux postures déviantes (détournement ou transgression) et les différentes réponses adoptées en réaction; 3) par entretien, du côté des bibliothécaires, les expériences vécues de l'accueil des publics en difficulté et les stratégies d'adaptation face aux conséquences – sur eux-mêmes et sur leurs missions – des situations d'interactions problématiques auxquels ils sont confrontés durant leur service public. Les données qualitatives ainsi collectées pourront être croisées, dans un but d'objectivation et de quantification, avec des données quantitatives recueillies grâce à la réalisation par les agents d'un « relevé d'évènements » quotidien sur 1 à 3 semaines. Enfin ces différentes collectes internes aux bibliothèques s'articuleront avec une approche globale de l'environnement de celles-ci. Il s'agira de replacer les données collectées dans leur contexte d'inscription locale, en s'appuyant sur une prise en compte du cadre spatial et institutionnel des différentes structures formelles et informelles existantes, qu'associent ou non les publics étudiés à la fréquentation des bibliothèques, mais aussi en resituant les spécificités du contexte historique, économique et social dans lequel les bibliothèques concernées s'inscrivent, depuis leur création et jusqu'à la période actuelle.

L'enquête à la Bibliothèque publique d'information à Paris (75) avait permis d'étudier la question de la fréquentation des établissements culturels publics par des usagers en difficulté dans le cadre d'une structure atypique, sous tutelle du ministère de la Culture, située *dans une capitale nationale, métropole mondiale* disposant de moyens hors normes. Pour échapper à l'effet déformant d'un tel contexte et au risque de généralisation à partir d'un cas unique, l'enquête s'était poursuivie *dans une sous-préfecture en déclin* économique et démographique continu, Dieppe (76), ville la plus pauvre de Haute-Normandie dont la population jouit, malgré cette situation difficile et un contexte général de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, d'une offre culturelle municipale ambitieuse (4 bibliothèques pour moins de 30.000 habitants). C'est dans ce cadre et à la suite de ces deux enquêtes précédentes que s'inscrit ce projet de convention avec la Ville de Bordeaux. L'objectif est désormais, à travers *l'exemple d'une capitale régionale dynamique*, de se concentrer sur les bibliothèques publiques qui assurent, dans les grands pôles urbains centraux du territoire national, une mission d'accès démocratique à la culture.

Projet de convention

Cette recherche, qui vise à fournir des pistes pour renforcer l'efficacité des politiques de démocratisation de l'accès à la culture, se propose de prendre pour cadre la présente convention formalisant la coopération entre les deux parties (le sociologue d'un côté et la Ville de l'autre). Cette convention engage la Ville à assurer au chercheur un accès aux données nécessaires pour mener à bien sa recherche, notamment l'autorisation de réaliser des observations au sein de ses bibliothèques et des entretiens auprès des personnels y travaillant. En retour, le chercheur s'engage à donner à la Ville un droit de regard sur l'analyse en cours et les informations collectées. De plus, ce projet de convention débouchera sur la restitution des résultats de la recherche aux services de la Ville.